

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

ABONNEMENTS :

MONACO - FRANCE - ALGERIE - TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

DIRECTION et REDACTION :
au Ministère d'Etat**ADMINISTRATION :**

à l'Imprimerie de Monaco, Place de la Visitation

INSERTIONS :

Annonces : 3 francs la ligne
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation

SOMMAIRE.**PARTIE OFFICIELLE**

(Lois - Ordonnances - Décisions - Arrêtés)

Ordonnance Souveraine portant nomination d'un Chanoine titulaire du Chapitre de la Cathédrale.

Ordonnance Souveraine fixant dans l'ordre des préséances le rang de deux Ecclésiastiques.

PARTIE NON OFFICIELLE

(Avis - Communications - Informations)

AVIS ET COMMUNIQUÉS :

Relevé hebdomadaire des prix de la viande et de la charcuterie.

Prix du lait.

INFORMATIONS

Exposition de dessins et de travaux manuels des Elèves des Etablissements d'Enseignement Secondaire.

Distribution des Prix aux Elèves du Lycée de Garçons et de l'Etablissement d'Enseignement Secondaire de Jeunes Filles.

Audition des Elèves du Cours de Musique d'ensemble.

Etat des jugements du Tribunal Correctionnel.

Annexe au « Journal de Monaco » :

CONSEIL NATIONAL — Compte rendu de la Séance du 10 février 1936.

PARTIE OFFICIELLE**ORDONNANCES SOUVERAINES**

N° 1.889

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la Bulle Pontificale « Quemadmodum » du 15 mars 1886, portant convention entre le Saint-Siège et la Principauté de Monaco, pour l'érection et l'organisation du Diocèse de Monaco ;

Vu l'Ordonnance Souveraine du 28 septembre 1887 qui déclare la susdite Bulle Pontificale exécutoire dans toutes ses dispositions comme Loi d'Etat ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. l'Abbé Joseph-Jacques-Marie-Etienne Chavy, Prêtre du Diocèse de Paris, est nommé Chanoine titulaire du Chapitre de la Cathédrale, en remplacement de M. le Chanoine Louis Carli, précédemment admis à la retraite en vertu des dispositions de l'Ordonnance Souveraine du 24 septembre 1934.

Cette nomination aura effet à dater du 1^{er} juin 1936.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le

concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Château de Marchais, le quinze juin mil neuf cent trente-six.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Ministre Plénipotentiaire
Secrétaire d'Etat,
H. MAURAN.

N° 1.890

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la Bulle Pontificale « Quemadmodum » du 15 mars 1886 portant convention entre le Saint-Siège et la Principauté de Monaco pour l'érection et l'organisation du Diocèse de Monaco ;

Vu l'Ordonnance Souveraine du 28 septembre 1887 qui déclare la susdite Bulle Pontificale exécutoire dans toutes ses dispositions comme Loi d'Etat ;

Vu les Décisions de l'Evêque diocésain en date du 7 avril 1936 renouvelant à M^{sr} Louis Andrieux, Protonotaire Apostolique et Archidiacre de Monaco, les pouvoirs de Vicaire Général à lui accordés par l'Evêque précédent le 15 juillet 1932 et du 1^{er} juin 1936, conférant à M. le Chanoine titulaire Joseph Chavy les pouvoirs de Vicaire Général ;

Vu les propositions de l'Evêque diocésain ;

Avons Ordonné et Ordonnons :**ARTICLE PREMIER.**

M. le Chanoine titulaire Joseph-Jacques-Marie-Etienne Chavy a, dans la Principauté, rang de Vicaire Général, tel qu'il est défini par l'Ordonnance Souveraine du 25 décembre 1913, réglant les rangs et préséances entre les Autorités et Fonctionnaires de la Principauté.

ART. 2.

M^{sr} Louis Andrieux, Protonotaire Apostolique et Archidiacre de Monaco, a, au même titre civil, rang de Vicaire Général honoraire.

ART. 3.

Ces désignations auront effet à dater du 1^{er} juin 1936.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le

concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Château de Marchais, le quinze juin mil neuf cent trente-six.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Ministre Plénipotentiaire,
Secrétaire d'Etat,
H. MAURAN.

PARTIE NON OFFICIELLE**AVIS & COMMUNIQUÉS****Relevé Hebdomadaire des Prix de la Viande et de la Charcuterie**

Sans changement avec la semaine précédente.

Prix du lait, sans changement : En boutique : 1 fr. 40 le litre ; à domicile : 1 fr. 60 le litre.

INFORMATIONS

Les deux Expositions, l'une de dessins et de travaux manuels exécutés par les élèves de l'Etablissement de Jeunes Filles, l'autre de dessins exécutés par les élèves du Lycée de Garçons, ont eu lieu jeudi 25 juin. Elles ont obtenu le plus vif succès. Dès l'ouverture des portes le public se pressait nombreux dans les salles d'exposition.

M. Nohac, professeur de dessin, et Mlle Ferrand, professeur de travail manuel et d'économie domestique, ont su comme toujours, avec une méthode très sûre, coordonner leurs enseignements pour le plus grand profit de leurs élèves. On a constaté cette année encore, avec intérêt, l'orientation très nette de l'enseignement du dessin vers un but pratique sans négliger sa portée éducative générale.

Les classes de fillettes, dirigées par Mlles Péli-son et Médecin, ont fourni une part très remarquable.

On a beaucoup admiré les échantillons de travail manuel exécutés par les petites comme par les grandes, ouvrages si parfaits qu'on avait peine à les croire faits par des élèves.

De nombreux vêtements ont été confectionnés comme d'ordinaire pour les enfants pauvres.

Enfin, la cuisine et la pâtisserie avaient leur part appétissante dans cette manifestation car Mlle Ferrand, chargée de l'enseignement ménager, sait aussi enseigner à ses élèves l'art qu'une future maîtresse de maison ne doit pas ignorer.

L'Exposition de dessins du Lycée de Garçons occupait tout le corridor réservé au personnel. Présentée dans un ordre pédagogique parfait, comme celle de l'Etablissement de Jeunes Filles, elle a fait la plus vive impression sur les visiteurs par le grand nombre et la qualité des travaux exécutés.

Nous avons remarqué aussi une exposition de cahiers parfaitement tenus et illustrés d'histoire de l'art.

Les cours spéciaux de dessin réservés aux élèves particulièrement doués étaient abondamment et très joliment représentés dans l'une et l'autre exposition. On a admiré le sens de la forme, de la perspective, de la couleur et la maîtrise de M. Nolhac, le professeur, dans son art. A noter chez les jeunes filles de magnifiques peintures sur étoffe.

Parmi les nombreux visiteurs de cette belle exposition nous avons noté : M. Hanne, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur, représentant M. le Ministre d'Etat ; MM. Bernasconi et Bergeaud, Adjoint au Maire, représentant le Conseil National, M. le Maire et le Conseil Communal, et un grand nombre de personnalités officielles ; M. Chiappori, Vice-Président de l'Association des Anciens Elèves du Lycée ; Mmes Saytour, Denize et Carruggi, Présidente et Vice-Présidentes de l'Association des Anciennes Elèves du Lycée ; M. Barbey, représentant la Chambre Consultative ; MM. les Professeurs du Lycée et leurs familles, de nombreuses notabilités, de nombreuses dames et parents d'élèves.

En se retirant, les Autorités ont bien voulu marquer toute leur satisfaction en constatant les magnifiques progrès accomplis par les élèves du Lycée.

Nos chaleureuses félicitations aux professeurs pour leur excellent enseignement, aux élèves pour l'effort si heureusement accompli, à la Direction du Lycée qui veille à faire concourir toutes les disciplines au plein succès de l'œuvre d'éducation secondaire de notre jeunesse.

La distribution des prix aux élèves du Lycée et de l'Etablissement Secondaire de Jeunes Filles a eu lieu hier matin dans la Cour du Lycée, sous la présidence de M. Robert Marchisio, Conseiller National, Président de l'Association Amicale des Anciens Elèves.

Le cortège s'est formé, suivant l'usage, dans le cabinet du Directeur du Lycée et s'est rendu à la tribune officielle. On remarquait S. Exc. M. Bouitoux-Lafont, Ministre d'Etat ; M. Bernasconi, représentant le Président du Conseil National ; S. Exc. M^r Rivière, Evêque de Monaco ; M. Hanne, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur ; M. Bergeaud, Adjoint, représentant la Municipalité ; de nombreuses notabilités et les membres du corps enseignant, en robe.

Après l'exécution de l'*Hymne monégasque* par la Musique Municipale, les personnalités officielles prennent place et le Président donne la parole à M. Pierrugues, professeur de grammaire, qui s'est exprimé en ces termes :

Peut-être, en cette cérémonie, célébrée en l'honneur de votre jeunesse et qui consacre les résultats de vos premiers efforts intellectuels, aimeriez-vous que l'on vous entretint d'un avenir que vous considérez avec courage et fierté et qui présente pour vous l'attrait de l'action ; c'est votre goût et votre inclination de porter vos regards de ce côté, c'est aussi votre devoir. Mais si, dans les années qui vont suivre, vous allez être pris dans le tourbillon et l'agitation de la vie, vous n'oublierez sûrement pas que votre éducation a été basée essentiellement sur le passé, que, par son étude, vous avez acquis des notions littéraires et scientifiques, qu'enfin vous avez tiré de lui des exemples d'ordre moral ; et, en effet, l'enseignement que vous recevez tend à former votre esprit et votre cœur, vos maîtres s'attachent non seulement à accroître vos connaissances, mais aussi à développer votre conscience, et les textes que vous expliquez y contribuent par leur noblesse et leur beauté. Vous n'avez pas été d'ailleurs sans lire avec intérêt et émotion peut-être, certaines pages des

auteurs anciens où s'exalte justement le sentiment du passé la vénération pour les aïeux, et l'amour de la patrie. Ces sentiments soulevaient chez les peuples de l'antiquité une telle ardeur qu'ils y trouvaient la force de défendre leur cité contre des ennemis quelquefois supérieurs en nombre et les générations conservaient pieusement le souvenir de ceux qui avaient gardé intacts le sol et la gloire de leur pays. Si donc, après avoir vécu avec eux ces sentiments au cours d'une lecture, vous reportez votre pensée vers ce Rocher auquel s'attache votre affection, comment ne seriez-vous pas émus par le souvenir des luttes que votre pays, la Principauté de Monaco, a toujours soutenues sous la direction de ses Princes pour sauvegarder son indépendance ? Ne croyez-vous pas que vous pourriez y trouver de nobles leçons d'énergie ? J'espère donc qu'il ne vous sera pas désagréable que nous évoquions ensemble certains épisodes de l'histoire de Monaco, tels que la légende et la tradition nous les ont rapportés, pleins du merveilleux que le peuple y a ajouté dans l'enthousiasme de son imagination et sous l'influence d'un sentiment poétique qui est l'apanage des peuples méditerranéens.

Les épopées que nous trouvons à l'origine de tant de littératures ont dû leur naissance au retentissement qu'a eu dans le cœur d'un grand nombre d'hommes un important événement ; toutes les fois qu'un combat ou un effort commun leur a montré qu'ils formaient une unité et qu'il a éveillé en eux la notion qu'ils constituaient un peuple, ils se sont sentis une conscience collective et ils ont pensé qu'au-dessus d'eux existait une entité, confuse peut-être encore dans leur esprit, mais que les siècles devaient aider à préciser. A partir de ce moment, ce que nous appelions avec une certaine indifférence des faits historiques se revêt à leurs yeux de toute l'importance que leur donne la force de leur amour patriotique et la sincérité de leurs efforts ; les actes qu'ils accomplissent prennent leur valeur de la pensée qui les a animés ; ils sont la vie même de ceux qui ont agi ; à ce moment enfin le peuple sent exister latent en lui le sentiment épique ; il est prêt à accueillir le poète dont le génie lui fera entendre de beaux vers ; sinon il renferme précieusement en lui toutes ses émotions qu'il garde toujours vibrantes et il les fait éprouver à ses descendants pour qu'ils recueillent et transmettent à leur tour cet héritage moral qui ira s'enrichissant à travers les siècles des mille pieux détails suggérés par l'amour du pays ; et souvent même ils ont vu dans les affaires humaines une intervention des dieux ou des génies en qui ils avaient placé leur confiance.

Il ne reste à Monaco aucune trace littéraire des grands événements qui s'y sont déroulés, aucune épopée composée au moment même de la lutte ; mais le souvenir s'est conservé fidèlement au cœur des Monégasques, au point que certains de nos contemporains curieux du passé et désireux de rendre hommage à la Principauté, ont pu reconstituer l'esprit des grands moments de son histoire.

En effet, si le dépouillement des Archives conduit à faire œuvre de science et à rappeler des faits d'une manière exacte, mais un peu sévère quelquefois, combien plus poétique et plus touchant est-il de relever la manière dont cette même histoire s'est traduite dans ce peuple qui s'est trouvé en contact avec tous les grands mouvements des civilisations et toutes les vicissitudes de la fortune. Ainsi Monaco a été marqué du sceau de l'antiquité païenne et chrétienne, a connu les luttes féodales et subi le contre-coup des grandes rivalités que l'Epoque contemporaine a vues se dérouler en Europe ; enfin, au cours des siècles, Monaco a su souffrir et comprendre la souffrance, c'est ce qui accroît son prestige et augmente sa grandeur.

Dès l'antiquité son port est connu et fréquenté ; les navigateurs de la Méditerranée y trouvent un abri sûr et s'habituent à y venir. Peut-être même certains s'y installent et construisent des temples. Epoque lointaine que celle-là et qui a laissé bien peu de souvenirs dans la tradition orale monégasque ! Ceux-ci d'ailleurs ne manquent pas de confusion et les connaissances que nous avons sur ce temps nous viennent surtout des savants et des archéologues. Mais s'il n'est resté qu'une trace, elle mérite d'être signalée, car elle subsiste encore aujourd'hui ; c'est le nom de la cité, dans lequel, sans que nous revenions sur de longues discussions, ont été vraisemblablement fondus le héros monégasque et le héros de la légende qui portaient ce même nom d'Hercule.

Plus tard, comme une vague immense, le christianisme déferla sur la Gaule pour l'évangéliser et des porteurs de la Bonne Nouvelle, de leur propre inspiration ou à la suite de persécutions, abordèrent nombreux sur les côtes de Provence. C'est ainsi qu'une jeune fille subit le martyre en Corse pour sa foi ; pieusement un pêcheur l'emporte dans sa barque pour lui donner une digne sépulture loin des païens ; mais bientôt il n'est plus maître de la direction à suivre ; la bouche de la jeune morte a laissé envoler une colombe qui précède la barque. D'instinct, sous l'inspiration divine, le pêcheur la suit et sous l'imulsion d'une force surnaturelle ils touchent terre à Monaco ; la sainte avait choisi le vallon des Gaumates comme lieu où son corps devait reposer. Est-il besoin que je vous la nomme ? Vous l'avez déjà reconnue et l'on sait bien que Sainte Devote, qui marque en somme la première grande manifestation du christianisme dans cette cité, y a été reçue avec toute la ferveur des premiers peuples chrétiens et qu'elle continue d'être l'objet d'une confiance et d'une vénération particulières. C'est à elle que Monaco a toujours rattaché les événements heureux qui lui sont arrivés ;

c'est à son apparition au-dessus des remparts et de la cité qu'il a attribué à plusieurs reprises la fuite des ennemis ; enfin la dévotion du pays à cette sainte est telle qu'il a voulu se placer avec la Famille Princièrre sous sa protection, comme la France sous celle de Jeanne d'Arc.

Et ainsi la légende de Sainte Devote ne touche pas seulement aux origines du christianisme dans la Principauté ; elle en embrasse pour ainsi dire toute l'histoire et peu d'événements s'y sont déroulés sans que les Monégasques soient allés se prosterner aux pieds de leur sainte pour lui adresser des actions de grâce ou lui demander des consolations.

Sous cette égide, les années passent, les siècles s'écoulent ; au milieu des luttes contre les invasions, contre les Sarrasins, le peuple s'unit de plus en plus ; des relations s'établissent en particulier avec Gènes ; cette ville audacieuse aimerait mettre la main sur le Rocher et pouvoir à loisir y relâcher. Toutefois, les factions la divisent et les Grimaldi, chefs du parti Guelfe, arrivent à Monaco, pour y constituer, au x^e siècle, une souveraineté indépendante. Leurs ennemis, les Spinola, n'abandonnent pas non plus la partie et pendant plusieurs siècles leur rivalité se manifeste par des luttes où l'emportent tantôt les uns tantôt les autres.

Enfin, en 1306, François Grimaldi parvint à chasser l'usurpateur et à reconquérir pour sa famille la souveraineté de Monaco qu'elle a depuis ce moment toujours conservée. Le stratagème dont il usa ne manquait ni d'habileté ni d'originalité ; son surnom de Malizia laissait d'ailleurs entendre qu'il n'en devait pas être à son coup d'essai. Ainsi donc, déguisé en marchand, il laisse son navire s'engager dans les eaux de Monaco. En vertu du droit de mer, toute nef qui passait en vue du rocher devait payer une sorte de tribut au seigneur. Comme celle-ci semblait vouloir s'en dispenser, on eut vite fait de l'atteindre, de la conduire au port et d'amener son capitaine devant César Spinola. Toute prise était bonne certes, mais celle-ci en particulier ; les flancs du navire renferment en effet quarante caisses d'or et des tissus tunisiens. Spinola abandonne à ses soldats et marins toute la cargaison, après toutefois s'être réservé, en homme soucieux de ses intérêts, l'or qu'il ordonne de débarquer au plus tôt. C'est tout ce que désirait Malizia. — En même temps presque, des campagnards apportent un tronc d'arbre pour acquitter le droit de la bûche : elle servira bien, ce soir, veille de Noël, à chauffer la salle immense du Palais où les convives seront réunis. Comment Spinola ne serait-il pas heureux ? Il commande en maître, la journée a été bonne pour lui. — Comment refuserait-il d'accepter ce religieux du prieuré de Sainte Devote qui timidement sollicite une place au repas ? Voici pourtant que ce moine prend de l'importance au milieu des convives ; bref au moment où le seigneur va achever de manger, par une maladresse involontaire sans doute, il renverse une salière, signe de malheur et de discorde. — César Spinola blêmit de rage et s'indigne, mais les rôles changent, le religieux n'a pas commis de maladresse dont il cherche à s'excuser, il lève son capuchon ; Spinola reconnaît François Grimaldi ! Que faire ? les portes sont occupées par ses soldats cachés dans les prétendues caisses d'or ; la bûche creusée et remplie d'un mélange détonant éclate et répand l'obscurité et l'effroi. A ce signal, les postes sont attaqués, les partisans de François luttent avec vaillance, les Grimaldi s'emparent de la place. Leur indépendance à l'égard de Gènes est reconnue et ils deviennent les Seigneurs de Monaco.

Est-ce que Malizia, semblable à l'astucieux Ulysse, n'avait pas baptisé son navire avec bonheur et à propos, en le nommant « Il Cavallo di Troja » ? (1)

Ce n'est pas là que se terminent les luttes des Grimaldi et des Monégasques contre ceux qui prétendent leur enlever leur indépendance ; le Rocher soulevait en effet tant de convoitises ! Ainsi Jacques Grimaldi de Beuil aurait aimé épouser Claudine, fille de Catalan, Prince de Monaco, et profiter ainsi de la dot magnifique qu'elle avait reçue et de la souveraineté de Monaco. — Il voulut donc, en 1547, s'emparer par surprise de la ville, ce qu'il ne pouvait faire dans un combat au grand jour. Or, au quartier des Spélugues, un couvent des Visitandines avait été établi et un accord avait été conclu entre elles et les habitants du Rocher ; ceux-ci promettaient leur secours et appui, toutes les fois que la cloche sonnerait à toute volée à trois reprises différentes ; de leur côté, les religieuses s'étaient engagées à se servir exclusivement chez eux. Jacques Grimaldi de Beuil, qui connaissait ces dispositions, résolut d'envoyer quelques-uns de ses hommes vêtus en corsaires attaquer le couvent et sonner ; ainsi les Monégasques viendraient au secours et la garnison du Rocher, diminuée d'un bon nombre de défenseurs, serait vite réduite à merci. Mais un incident, banal en apparence, vint détruire ce plan si bien échafaudé ; dupés précédemment à deux reprises par les Visitandines qui avaient voulu éprouver leur dévouement, les habitants du Rocher hésitèrent cette fois, puis décidèrent de ne pas partir. Ils s'étaient armés toutefois et cette circonstance leur fut utile pour repousser les hommes de Jacques Grimaldi de Beuil qui s'attendaient peu à une telle résistance.

Enfin, en 1641, se marque une des dernières étapes de cette lutte pour l'indépendance de Monaco : Honoré V et ses sujets, lassés d'une domination de l'Espagne qu'ils avaient dû subir et qui tendait à la tyrannie, s'organisèrent en silence et profitant de quelques circonstances favorables chassèrent la garnison espagnole. Monaco devenait libre et son Prince se mettait de son plein gré sous la protection de la France.

Telle est l'épopée de gloire de Monaco, toujours guidée par cette grande idée de liberté et de franchise à l'égard des autres peuples. Se libérer des Génois, des Espagnols, tel a été le but poursuivi par Monaco quand il a été sous leur oppression, et les Monégasques ont toujours fourni à leurs Princes le concours le plus dévoué pour arriver à être libres, grâce à eux et sous leur autorité. Mais s'ils sont animés de ces hautes pensées, ils ne font pas de grandes déclamations et tous leurs exploits s'accomplissent avec gaieté et esprit ; l'ironie et la plaisanterie y tiennent une large place, ce qui montre justement la part du peuple dans toutes ces luttes et explique que le souvenir ait pu longtemps s'en perpétuer. Quant à Malizia, il n'a pas été oublié et pour rappeler son stratagème dont les conséquences ont été si grandes, les armoiries de Monaco sont gardées par deux religieux qui, l'épée nue à la main, les protègent jalousement.

Ce serait cependant mal apprécier le Monaco du passé que de limiter au courage, à l'enthousiasme et au désir de la gloire, les sentiments dont il est pénétré ; il a vécu : ainsi il a éprouvé des peines et a su compatir à celles des autres pour les faire siennes. Que de détails émouvants dans certains récits ! Comment ne pas être touché par la légende de la Vigie ou, comme disent d'autres, de la Veille ? Les contemporains avaient su comprendre tout ce que contenait de déchirant le drame muet qui se jouait chaque jour, l'attente inquiète et anxieuse de cette jeune femme qui essayait de deviner à travers les épaisses murailles du Palais le sort de celui qu'elle aimait, qui redoutait de voir apparaître le triste signe de la fin et qui devait espérer, peut-être contre tout espoir, qu'il n'apparaîtrait jamais ! Ils n'ont pu se résoudre à penser, lorsque le pavillon fut mis en berne pour le deuil du duc d'York que la forme blanche qu'ils étaient habitués à voir près de la grotte ait pu disparaître elle aussi et la légende la montre toujours dans sa douloureuse garde et associée à ses lamentations la grande voix de la mer qui chante avec elle son trône pendant qu'un léger fantôme continue à diriger ses regards vers le Palais où s'est éteint celui qui était toute sa vie.

Monaco n'a jamais laissé tomber dans l'oubli ce touchant épisode et si aujourd'hui, on ne croit plus aux fantômes, ses habitants n'évoquent pas sans émotion le sentiment qui avait provoqué une attente longue, pleine d'angoisse ; ils ont senti la profonde humanité de la souffrance, qu'ils avaient comprise en dehors même de leurs pays et qu'ils ont si délicatement idéalisée.

Ne croyez pas cependant, que là se limitent les souvenirs de l'histoire monégasque. J'ai voulu seulement, dans les quelques récits que je vous ai présentés, essayer de vous montrer que le pays de Monaco a précieusement conservé la tradition de son passé qu'il a, inconsciemment, peut-être, entouré d'une auréole poétique, où se révèlent les caractères de ses Princes et de son peuple : courage, sens de l'indépendance, gaieté et sensibilité. Et si la tradition orale s'est si bien maintenue, si on aime maintenant encore à rappeler les grands faits de l'histoire, c'est que les mêmes sentiments sont encore vivants, c'est que le Monaco d'aujourd'hui retrouve son esprit dans celui d'autrefois.

On se plaît à reprocher aux peuples méridionaux une certaine indolence et une certaine mobilité, on oublie de dire que ces défauts proviennent d'une sensibilité très vive, que c'est grâce à elle s'ils sont capables des grands enthousiasmes et des grandes émotions dont ils ont souvent fait preuve. Et si je vous rappelais que vous avez conservé le caractère de vos aïeux, je ne puis mieux l'affirmer qu'en évoquant la spontanéité avec laquelle, dans le dernier grand combat pour l'indépendance et la civilisation, votre vénéré souverain S.A.S. le Prince Louis II, toujours prêt à soutenir les grandes causes et les nobles idées, est venu avec plusieurs de ses sujets, lutter aux côtés de la France et des Nations alliées.

* *

C'est à vous maintenant, mes chers amis, qu'il appartient de conserver le culte du passé. La route est tracée : il vous suffit de la suivre ; les occasions ne vous manqueront pas de glorifier et d'exalter Monaco. Déjà vous pouvez vous rendre compte de l'activité déployée par le Comité Monégasque des Traditions Locales dont le siège est établi dans ce Lycée : il organise des manifestations et des cérémonies commémorant le passé, il fait connaître l'histoire et les traditions de Monaco dans des milieux intellectuels nombreux, il fait un effort digne des plus grands éloges pour établir et fixer la langue monégasque et pour doter ce pays d'une littérature qui lui soit propre et qui n'ait besoin, pour être interprétée, d'aucune autre langue.

Est-il besoin de vous citer le nom de l'œuvre de Monsieur Louis Notari ? Vous avez certainement assisté avec intérêt à la représentation de ses fines comédies et de ses poèmes. Vous connaissez tous sa poétique légende de Sainte Devote, imprégnée de toute son affection pour le vieux Monaco qui y revit tout entier. Et (je commets peut-être une indiscretion), je vous dirai que, dans son souci de restaurer une langue monégasque plus pure, il a revu avec soin toute sa Légende dont il va donner prochainement une nouvelle édition. Enfin, si je vous ai fait quelques récits sur Monaco dans les siècles passés, permettez-moi, avant de terminer, d'adresser mes remerciements sincères à ce poète monégasque, qui s'est mis avec son obligeance coutumière à ma disposition et m'a offert de riches éléments de documentation. Cette documentation, je la dois aussi à l'ouvrage si riche de faits et d'idées que Monsieur Labanda, Membre de l'Institut et Archiviste du Palais, a consacré à la Principauté, et je ne saurais trop vous inviter à approfondir ce livre où l'agrément du style se

mêle heureusement à l'exactitude et à la précision historiques.

Ainsi donc, au cours de vos vacances, profitez de cette période de détente pour connaître de plus près l'histoire de Monaco. Pensez à son passé d'efforts et de dignité et cherchez à en tirer des leçons : vous apprendrez en particulier que les idées les plus élevées, les conceptions les plus hardies et les plus généreuses y sont nées et qu'il est toujours temps de réaliser des épopées si l'on possède en soi, courage, enthousiasme et culte d'un idéal.

Ce discours a été longuement applaudi

M. Robert Marchisio a pris la parole à son tour :

S.A.S. le Prince a daigné accueillir le souhait, si flatteur pour moi, formulé par M. le Directeur Barraud, en approuvant ma désignation à la présidence de cette assemblée solennelle de distribution des prix. Qu'il me soit permis de Le prier d'accepter l'hommage de ma gratitude personnelle et de la reconnaissance de l'Association des Anciens Elèves du Lycée, sur laquelle rejaillit l'honneur insigne réservé à son président.

Le mandat que m'ont conféré mes camarades de l'Association me procure ainsi à nouveau, à moins d'un an de la cérémonie du 25^e Anniversaire de l'institution du Lycée, le privilège recherché et aussi la mission toujours délicate d'exposer, devant un auditoire choisi, les considérations élevées que dictent ces grandes circonstances.

Jeunes filles et jeunes gens, mes camarades, malgré le rempart élevé de l'esprit officielle, malgré l'écart assez sensible des années, je perçois nettement en ce moment les sentiments que vous éprouvez. Dans l'atmosphère si évocatrice de cette cour de récréation, témoin, depuis 1910, de détente, de jeux et d'initiatives inspirées, je me sens, encore davantage que d'habitude, rapproché de vous.

J'imagine aisément l'agitation de vos pensées, et puis, dans un instant, lors de la lecture du palmarès, peut-être aussi les battements inégaux de vos cœurs troublés. Et, avec vous également, je vibrerai dans l'exaltation qui accompagne la distribution des récompenses et qui communique aux lauréats une sorte de vertige enthousiaste.

Mais, tout à l'heure, lorsque la cérémonie terminée, s'ouvriront toutes grandes les portes du Lycée et que vous vous élancerez, libérés de tout souci, vers des vacances de quelques mois, je serai, pour ma part, comme tant d'autres, inexorablement rappelé de mon évasion passagère auprès de vous. Je serai ramené à l'exacte réalité, et je me trouverai enfin, comme tous les jours, en face de problèmes à résoudre, de difficultés à aplanir dans l'exercice des fonctions qui me sont dévolues.

Devinant et approuvant votre impatience, je me diserais de vous adresser les recommandations habituelles, les rappels de morale, dût la règle traditionnelle en souffrir. Mais si, obéissant à ce qui paraît être le devoir inséparable de ma brève présidence, je songeais à vous livrer le fruit des méditations que l'ancien élève que je suis a en l'occasion, à l'école de la vie, d'accumuler, il me plairait assez de vous proposer un idéal de beauté, de bonté, de dignité morale et de labeur, vers quoi vous pourriez orienter votre effort quotidien. Et pour donner à mes conseils une portée efficace, je viserais plus spécialement la continuité de cet effort, laquelle vous permettra de venir à bout de nombreux obstacles qui vous attendent.

Il vous faudra, pour cela, disposer d'une volonté suffisamment éduquée : cette qualité maîtresse, dès à présent nécessaire à l'accomplissement de votre tâche studieuse, guidée et soutenue par le zèle et le dévouement de tous les jours de professeurs éminents, est plus indispensable encore que pour le développement de l'activité qui vous sollicitera par la suite dans les différents domaines. En particulier, elle vous conduira tout naturellement à l'indépendance d'esprit — et j'entends parler de son acception la plus élevée — qui contribuera puissamment à faire de vous des hommes et des citoyens dignes de ce nom.

Si vous êtes fiers, à juste raison, d'un passé rempli de luttes glorieuses et riche d'indépendance — que vient, du reste, d'illustrer et de commenter avec tant de ferveur et de chaude sympathie pour notre petit pays, M. le Professeur Pierrugues, interprète éloquent des sentiments de ses collègues — pensez aussi, mes chers camarades, que vous devrez, dans quelques années, mettre en œuvre, avec discernement, votre volonté et votre énergie, afin d'aider à conserver à notre belle Principauté le renom envié qu'elle détient depuis longtemps et à lui préparer des destinées toujours plus radieuses.

Des applaudissements unanimes soulignent cette éloquente péroraison.

Puis M. Barraud, suivant la pieuse tradition, invite l'assistance à se lever pour entendre la lecture des noms des Professeurs et Anciens Elèves morts au Champ d'Honneur. Le silence est observé pendant une minute.

On procède ensuite à la lecture du palmarès d'où nous extrayons les noms des principaux lauréats :

LYCÉE DE MONACO

Prix d'Honneur décerné aux élèves qui se sont le plus distingués au cours de leurs études par leur travail, leur conduite et leurs progrès :

Prix de l'Association Amicale des Anciens Elèves : Bézian Jean, de Paris.

Prix du Conseil National : Principale Max, de Monaco.

Prix du Conseil Communal : Danesi Paul, de Monaco.

Prix d'Honneur décernés en Excellence :

Prix offert par S. Exc. le Ministre d'Etat M. Bouilloux-Lafont (classe de Philosophie) : Jessulat Georges, de Milan.

Prix offert par la Colonie Française (classe de Première A) : Mattei François, de Soccia (Corse).

Prix offert par la Chambre Consultative des Intérêts Economiques (classe de Première B) : Naudet Maurice, de Paris.

Prix offert par l'Alliance Française (classe de Seconde A) : Laurenti Raoul, de Monaco.

Prix offert par l'Association des Poilus, Ancien Combattants Français de Beausoleil, Monaco et communes environnantes (classe de Seconde B) : Plan Paul, de Genolhac (Gard).

Prix offert par l'Amicale des Officiers de Réserve Français de Monaco, Beausoleil et communes environnantes (classe de Troisième A) : Gallèpe Paul, de Monaco.

Prix offert par l'Association des Mutilés et Blessés Français de Beausoleil, Monaco et communes environnantes (classe de Troisième B) : Barbier Gilbert, de Nice.

Prix offert par M. Bouvier, Consul de Belgique (classe de Quatrième A) : Morria André, de Noyelles-Godault (Pas-de-Calais).

Prix offert par la Société de Conférences de Monaco (classe de Quatrième B) : Boehler André, de Paris.

Prix offert par la Section de la Ligue Maritime et Coloniale de France à Monaco (classe de Cinquième A) : Ambrosi Clément, de Monaco.

Prix offert par l'Association des Anciens Prisonniers de Guerre, Evadés et Otages de Beausoleil, Monaco et environs (classe de Cinquième B) : Vitfrow Hirsch, de Monaco.

Prix d'Honneur spéciaux :

Prix offert par M. et Mme Ed. Renard en souvenir de leur fils André Renard, élève au Lycée en 1923, 24 et 25. Caporal aviateur tombé en service aérien le 1^{er} juin 1931. Décerné à l'élève de la classe de Philosophie lauréat d'Histoire : Servajean Jean, d'Alger.

Prix offert par le Club Alpin Français à l'élève des classes supérieures qui a manifesté le plus d'aptitude pour l'étude de la géographie (classe de Première B) : Agliany Raoul, de Monaco.

Prix offert par l'Institut Océanographique à l'élève des classes de Seconde qui s'est le plus distingué en Géographie générale : (La Carrière d'un Navigateur par S.A.S. le Prince Albert de Monaco) : Messmer Pierre, de Besançon.

Prix offert par le Comité des Traditions Locales à l'élève des classes de Troisième qui s'est le plus distingué dans l'étude de l'histoire de la Principauté : Adreani Albert, de Monaco.

Prix offert par l'Union Italienne à l'élève des classes supérieures qui s'est le plus distingué dans l'étude de la langue italienne (classe de Première B) : Aramini Antoine, de Bastia.

Prix offert par l'Association des Anciens Elèves de l'Ecole de Dessin de Monaco à l'élève qui s'est le plus distingué dans l'étude de l'Histoire de l'Art (classe de Troisième B) : Robini Robert, de Monaco.

ÉTABLISSEMENT SECONDAIRE DE JEUNES FILLES

Prix d'Honneur décernés aux élèves qui se sont le plus distingués au cours de leurs études par leur travail, leur conduite et leurs progrès :

Prix de l'Association Amicale des Anciennes Elèves : Tholosan Lucienne, de Monaco.

Prix du Conseil National : Nolhac Mireille, de Bagnères-de-Bigorre.

Prix du Conseil Communal : De Laromiguière Simone, de Fraisses (Loire).

Prix d'Honneur décernés en Excellence :

Prix offert par la Colonie Française (classe de Mathématiques) : Tholosan Lucienne.

Prix offert par S. Exc. le Ministre d'Etat, M. Bouilloux-Lafont (classe de Philosophie) : Manescau Marthe, de Saint-Zacharie (Var).

Prix offert par l'Alliance Française (classe de Cinquième année A) : Vitfrow Sarah, de Bobrouisk (Russie).

Prix offert par la Société de Conférences de Monaco (classe de Cinquième année B) : Wieder Alice, de Bucarest.

Prix offert par l'Association des Poilus, Anciens Combattants Français de Beausoleil, Monaco et communes environnantes (classe de Quatrième année A) : Cairaschi Marie-Claire, de Beausoleil.

Prix offert par la Chambre Consultative des Intérêts Economiques (classe de Quatrième année B) : D'Espagne Anne-Marie, de Nice.

Prix offert par la Section de la Ligue Maritime et Coloniale de France à Monaco (classe de Troisième année B) : Cossano Elda, d'Azeglio (Italie).

Prix offert par l'Association des Mutilés et Blessés Français de Beausoleil, Monaco et communes environnantes (classe de Première année A) : Raffaelli Anita, de Sainte-Lucie-de-Mercurio (Corse).

Prix d'Honneur spéciaux :

Prix offert par le Comité des Traditions Locales à l'élève des classes de Quatrième année qui s'est le plus distinguée dans l'étude de l'Histoire de la Principauté : Cairaschi Marie-Claire.

Prix offert par l'Union Italienne à l'élève des classes supérieures qui s'est le plus distinguée dans l'étude de la langue italienne (classe de Philosophie) : Chiavérini Charlotte, de Monaco.

Prix offert par l'Association des Anciens Elèves de l'École de Dessin de Monaco à l'élève qui s'est le plus distinguée dans l'étude de l'Histoire de l'Art (classe de Troisième année B) : Cossano Elda.

Une audition des élèves du Cours de Musique d'ensemble dirigé par M. Graëfe, a été donnée dans les locaux de la villa Mirafiores où est installé le Cours.

M. Bernasconi, Adjoint, représentant M. le Maire, M. Paul Bergeaud, Adjoint, et M. Louis Bellando, Conseiller Communal, assistaient à cette séance et ont été reçus aux sons de l'*Hymne Monégasque*.

Un public nombreux et élégant se pressait dans la salle.

M. Gustave Graëfe a prononcé une très intéressante causerie sur l'Histoire de la Musique. Au cours de cette causerie, il a évoqué la mémoire de M. Suffren Reymond et tracé le portrait de son prédécesseur, Louis Abbiate, et de Léon Jehin.

Le programme du concert très heureusement composé, s'est ensuite déroulé et a permis d'applaudir les remarquables résultats obtenus par l'enseignement de l'éminent compositeur monégasque qui poursuit avec la même foi et le même succès l'œuvre de vulgarisation artistique entreprise par Louis Abbiate.

Dans son audience du 23 juin 1936, le Tribunal Correctionnel a prononcé les jugements suivants :

T. P.-F., employé de banque, né le 18 février 1906 à Rens (Province de Tarragone, Espagne), domicilié à Barcelone (Espagne). — Vols : six mois de prison et 25 francs d'amende.

R. G.-G., agent d'affaires, né le 28 mars 1888, à Nanterre (Seine), ayant demeuré à Monte-Carlo et résidant actuellement à Nice (A.-M.). — 1° Abus de confiance, 2° Emission frauduleuse de chèque : 50 francs d'amende pour chacun des deux délits avec confusion des peines.

S. M., gérant d'immeuble, né le 2 décembre 1890 à Nice (A.-M.), domicilié à Nice (A.-M.). — Abus de confiance : trois mois de prison et 50 francs d'amende (par défaut).

GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

EXTRAIT

D'un jugement de défaut rendu par le Tribunal de Première Instance de la Principauté de Monaco, le douze décembre mil neuf cent trente-cinq, enregistré :

Entre le sieur Arice REINE, sans profession, demeurant à Monte-Carlo, 24, boulevard d'Italie ;
Et la dame Germaine-Clarisse BUCHERIE, épouse séparée de corps du sieur Reine, demeurant à

Saujon (Charente-Inférieure), rue du Temple, chez le sieur Bucherie :

Il a été extrait littéralement ce qui suit :
« Donne défaut contre la dame Bucherie, faute « de comparaitre ;

« Prononce la conversion en jugement de divorce « du jugement du neuf juillet mil neuf cent trente « et un, ayant prononcé la séparation de corps « entre les époux Reine-Bucherie. »

Pour extrait certifié conforme délivré en exécution de l'article 22 de l'Ordonnance Souveraine du 9 juillet 1907.

Monaco, le 2 juillet 1936.

Le Greffier en Chef : Jean GRAS.

AGENCE LORENZI

26, boulevard Princesse-Charlotte - Monte-Carlo

Premier Avis

Suivant acte sous seings privés en date à Monaco du 25 juin 1936, enregistré, Mme veuve CAVALLIER a vendu à Mme JALBERT, le fonds de commerce de *Chambres Meublées*, sis villa du Rocher de Cancale, 24, boulevard Princesse-Charlotte, à Monte-Carlo.

Oppositions, s'il y a lieu, dans les délais légaux, à l'Agence Lorenzi, 26, boulevard Princesse-Charlotte, à Monte-Carlo.

Monaco, le 2 juillet 1936.

Cession de Fonds de Commerce (Deuxième Insertion)

Suivant acte sous seing privé en date à Monaco du 1^{er} avril 1936, enregistré, M. Ernest GUGLIELMI, demeurant à Monaco, a cédé à M. Etienne DALORTO, demeurant à Monaco, le fonds de commerce de T.S.F. qu'il exploitait au 6, boulevard Prince-Pierre, à Monaco.

Opposition, s'il y a lieu, dans les délais légaux, au domicile de l'acquéreur.

Monaco, le 2 juillet 1936.

Cession de Fonds de Commerce (Deuxième Insertion)

Suivant acte de vente en date à Monaco, du 10 juin 1936, enregistré, M. Louis DALMAZZONE, commerçant, demeurant à Monaco, a cédé à M. et M^{me} André DALMAZZONE, son fonds de commerce d'Agence, qu'il exploitait, 6, avenue de la Gare, à Monaco.

Oppositions, s'il y a lieu, au fonds vendu, dans les délais légaux.

Monaco, le 2 juillet 1936.

Etude de M^e Alexandre EYMIN Docteur en droit, notaire

2, rue Colonel-Bellando-de-Castro, Monaco

HOLEMA

Société Holding Anonyme Monégasque au Capital de 800.000 francs
Siège social : Maison Gindre, 1, avenue de la Gare, Monaco.

Conformément à l'article 5 de l'Ordonnance Souveraine du 17 septembre 1907, sur les Sociétés par Actions, il est donné avis que les expéditions des actes ci-après :

« 1^o Statuts de la Société Holding Anonyme Monégasque *Holema*, au capital de « 800.000 francs, établis, en brevet, aux termes « d'un acte reçu par M^e Eymin, notaire sous- « signé, le 25 mai 1936, et déposés, après « approbation, au rang des minutes du dit « notaire, par acte du 4 juin 1936 ;

« 2^o Déclaration de souscription et de verse- « ment de capital, faite par le Fondateur, sui- « vant acte reçu par le même notaire, le 12 « juin 1936 ;

« 3^o Et délibération de l'Assemblée Générale « constitutive, tenue, à Monaco, au siège social, « le 13 juin 1936, et déposée, avec toutes les « pièces constatant sa régularité, au rang des « minutes du même notaire, par acte du même « jour. »

Ont été déposées, le 24 juin 1936, au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté de Monaco, Monaco, le 2 juillet 1936.

(Signé :) Alex. EYMIN.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN

Docteur en Droit, Notaire,

2, Rue Colonel-Bellando-de-Castro, Monaco.

PARKSON

Société Holding Anonyme Monégasque, au Capital de 100 000 francs.
Siège Social : Villa Mariquita, n^o 5, Avenue Saint-Martin à Monaco-Ville
(Principauté de Monaco)

Conformément à l'article 5 de l'Ordonnance Souveraine du 17 septembre 1907, sur les Sociétés par Actions, il est donné avis que les expéditions des actes ci-après :

« 1^o Statuts de la Société Holding Anonyme Monégasque *Parkson*, au capital de « 100.000 francs, établis, en brevet, aux termes « d'un acte reçu par M^e Eymin, notaire sous- « signé, le 1^{er} mai 1936, et déposés, après « approbation, au rang des minutes du dit « notaire, par acte du 6 mai même mois ;

« 2^o Déclaration de souscription et de verse- « ment de capital, faite par la Fondatrice, « suivant acte reçu par le même notaire, le « 12 juin 1936 ;

« 3^o Et délibération de l'Assemblée Générale « constitutive de la dite Société, tenue à Monte- « Carlo (Principauté de Monaco), place des « Moulins, n^o 2, villa Voliver, le 13 juin 1936, « et déposée, avec toutes les pièces constatant « sa régularité, au rang des minutes du même « notaire, par acte du 18 juin même mois. »

Ont été déposées, le 27 juin 1936, au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté de Monaco.

Monaco, le 2 juillet 1936.

(Signé :) Alex. EYMIN.

MAISONS POUR TOUS

La *Revue pratique de l'habitation et du Foyer*, édition exceptionnelle de *Jardins et Basses-Cours*, multiplie les modèles de jolies maisons et les conseils pour les construire, même si vous n'avez pas d'argent.

HACHETTE, 79, boulevard Saint-Germain, Paris (6^e)

L'ARGUS DE LA PRESSE « voit tout », fondé en 1879, les plus anciens Bureaux d'articles de Presse, 37, rue Bergère, Paris, lit et dépouille plus de 20.000 journaux et revues dans le monde entier.

L'Argus, édite l'*Argus de Officiel*, lequel contient tous les votes des hommes politiques.

L'Argus recherche les articles passés, présents et futurs.

L'Argus se charge de toutes les publicités en France et à l'Etranger.

POUR LOUER OU ACHETER

Immubles, villas, appartements, terrains, propriétés

TOUS FONDS DE COMMERCE EN GÉNÉRAL

Prêts Hypothécaires - Gérances - Assurances

AGENCE MARCHETTI

Fondée en 1897

20, Rue Caroline - MONACO - Tél. 4-78

Le Gérant : Charles MARTINI

Imprimerie de Monaco. — 1936